



EXTRAIT DU REGISTRE
DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL
DE LA COMMUNE DE CHAMBLES

Séance du 10 Juillet 2023

Approbation de l'Avenant n°3 à la convention d'adhésion au service commun de secrétariat de mairie de Loire Forez Agglomération

Nombre de conseillers en exercice : 15

Nombre de conseillers présents : 10

Nombre de conseillers ayant pris part à la délibération : 11

Date de la convocation : Jeudi 6 Juillet 2023

Date de l'affichage : Jeudi 6 Juillet 2023

L'an **deux mil vingt-trois** et le **dix juillet**, le Conseil Municipal de la commune de Chambles dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire au lieu habituel de ses séances sous la présidence de **Pierre GIRAUD, Maire**.

Présents : Mesdames et Messieurs Sébastien BERTRAND, Josiane DREVET, Lydie FAISANDIER, Pierre GIRAUD, Emilien JOUSSERAND, André PEYRET, Michel PICHON, Estelle REDON, Valérie ROLLAND-TOUGOUCHE et Gauthier THEVENON.

Absente : Fadila KAHOU

Excusé(s) : Marie-Laure FUCHER a donné pouvoir à Emilien JOUSSERAND
Henri PRAMALION, Valérie CHAZELLE et Caroline HAOUR

Josiane DREVET a été désignée comme **secrétaire de séance**.

Vu le code général des collectivités territoriales et notamment ses articles L5211-10 et L.5211-4-2,
Vu la convention d'adhésion au service commun de secrétariat de mairie en date du 27 octobre 2017, l'avenant n°1 du 20 novembre 2018 et l'avenant n°2 du 24 juin 2020,
Considérant les besoins de remplacement, de renfort ou d'accompagnement, le service commun de secrétariat de mairie se dote d'un poste de secrétaire de mairie « volant » à temps plein en 2023. Le financement de ce poste entre les adhérents du service commun nécessite un avenant à la convention d'adhésion.

Il est proposé au conseil municipal :

- D'APPROUVER l'avenant n° 3 à la convention d'adhésion au service commun de secrétariat de mairie, joint à la présente délibération, actant de la répartition du coût du poste de secrétaire de mairie volant entre les adhérents à compter de son recrutement sur 2023,
- D'AUTORISER le maire à signer celui-ci.

Après en avoir délibéré à l'unanimité le conseil municipal :

- **APPROUVE** l'avenant à la convention d'adhésion au service commun de secrétariat de mairie, joint à la présente délibération, actant de la répartition du coût du poste de secrétaire de mairie volant entre les adhérents à compter de son recrutement sur 2023,
- **AUTORISE** le maire à signer l'avenant n°3 ainsi que tout autre document qui s'y rattache.

Ont signé au registre tous les membres présents.

Certifié conforme au registre à Chambles, le 10 Juillet 2023

Le Maire
Pierre GIRAUD



Le secrétaire de séance
Josiane DREVET

Le Maire de Chambles certifie le caractère exécutoire du présent acte compte tenu de la transmission en Sous-Préfecture le 11/07/2023 et de la publication le 11/07/2023